

Title: la non-applicabilité aux produits Kinetrol du règlement EU N°1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH).

Les produits Kinetrol ne contiennent pas de matériaux devant être enregistrés selon le règlement cité en titre (liste des substances candidates à autorisation REACH SVHC (ANNEXE XIV)) et Kinetrol ne fabrique pas de telles substances chimiques. Les matériaux utilisés dans les procédés de fabrication sur les sites de production Kinetrol n'ont pas besoin d'être enregistrés par Kinetrol et les quantités utilisées sont inférieures à 1 tonne par an. Les produits Kinetrol, dans les conditions normales d'utilisation, n'émettent pas de matériaux ou de substances chimiques.

Par conséquent, les activités et produits Kinetrol sont en dehors du champ d'application du règlement cité en titre.

R.C.Chapman
Engineering Manager



Issue B	Signed 	Date 24/08/16	KINETROL	Trading Estate Farnham Surrey GU9 9NU England	Doc.No. TD 158 Page 1 of 1
------------	---	------------------	-----------------	--	-------------------------------